🏃 Règlement de la Boucle du Pavail (10km/5km) 🏃

77 Date et lieu L'épreuve aura lieu le dimanche 28 septembre 2025 :

- 10h05 pour le 10 km

📝 MODALITÉS D'INSCRIPTION 💰 Tarifs :

- 10€ pour le **10 km**
- 8€ pour le **5 km**
- +2€ pour toute inscription sur place

Inscriptions :

- En ligne via KLIKEGO (jusqu'au 27/09/25)
- Sur place, le jour de la course

Conditions de participation :

- 10 km : ouvert aux coureurs nés avant le 27 septembre 2009 (16 ans révolus le jour de la course)
- 5 km : ouvert aux coureurs nés avant le 27 septembre 2011 (14 ans révolus le jour de la course)
- L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies (bulletin d'inscription signé, photocopie licence/PPS ou Autorisation parentale, frais d'engagement réglés...). Aucun remboursement possible, quel que soit le motif (article L.221-28 du Code de la consommation).

CERTIFICATION MÉDICALE PPS obligatoire (Parcours de Prévention Santé) pour les adultes (article L. 231-2-1 du Code du sport). Mineurs : L'autorisation parentale et attestation sur l'honneur pour un sportif mineur de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course. Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour une inscription à une compétition sportive. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical. Le questionnaire de santé du mineur (questionnaire qui se substitue au certificat médical) et qui est disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824

Pour les coureurs licenciés F.F.A. : photocopie obligatoire de la licence en cours de validité au jour de la course à joindre à l'inscription.

🞽 REMISE DES DOSSARDS 📍 Le jour de la course uniquement, à partir de 8h30.

ASSURANCES Les organisateurs sont couverts par une assurance Groupama (Châteaugiron). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'éventuel accident, si l'athlète n'a pas respecté les règles d'inscription et de circulation.

- PARKING Tous les parkings de la commune sont à disposition. Suivez le balisage pour faciliter l'accès et éviter les encombrements. Fermeture des parkings 20 minutes avant la course. L'organisation décline toute responsabilité d'incidents (vols, accidents...) survenant sur ces parkings.
- **TAVITAILLEMENT** ☑ Un point de ravitaillement sur le parcours. Un autre à l'arrivée pour tous les coureurs.
- RÈGLES DU COUREUR Les participants doivent avoir un comportement sportif en accord avec le règlement des courses sur route de la F.F.A. Respect du parcours balisé et du code de la route. Interdiction des suiveurs (vélo, roller, etc.). Ne rien jeter sur la voie publique respectons l'environnement!
- ARRIVÉES © Les coureurs doivent suivre le couloir d'arrivée et remettre leur dossard ainsi que leur puce électronique (le cas échéant) aux organisateurs.
- RÉSULTATS P Affichés sur place dès leur édition.

 Disponibles ensuite sur KLIKEGO.
- CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES Classement général établi après validation. Kécompenses à chaque arrivant et médailles aux 3 premiers (H/F). Remise des prix après la course. Les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues et seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.
- SERVICE MÉDICAL / SÉCURITÉ Assistance médicale Croix Rouge sur le parcours. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à débuter ou à poursuivre l'épreuve. Des signaleurs seront disposés régulièrement sur le parcours, en liaison avec un responsable sécurité.
- ANNULATION Per cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.
- DROITS D'IMAGE Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires.
- RÈGLEMENT * Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.